

# PARLEMENT DES ENFANTS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**Session 2020-2021**

Mars 2021

Proposition de décret visant à améliorer le respect des règles d'hygiène de base.

**« A l'école, soyons solidaires et respectons les règles  
d'hygiène de base pour protéger notre santé. »**

Ecole communale de Piéton

Classe de 6<sup>e</sup> année

Rue Emile Duhoux

7160 Piéton

## **Cadre de travail.**

A l'heure actuelle, alors que nous sommes confrontés à une pandémie, nous avons constatés que les règles d'hygiène de base n'étaient pas correctement respectées par l'ensemble des élèves de l'école.

Dans notre école, les règles d'hygiène sont souvent rappelées et contrôlées, que ce soit par les enseignants ou les surveillants. Nous disposons d'ailleurs, d'affichages multiples à ce sujet, dispersés aux endroits stratégiques. Nous sommes donc bien au courant des marches à suivre. Malgré cela, nous nous rendons compte que beaucoup d'entre nous ignorent encore ces invitations à la protection de notre santé.

Nous nous sommes intéressés aux problèmes que nous rencontrions à ce sujet dans notre établissement. En voici quelques exemples :

- Les règles d'hygiène des mains ne sont pas toujours respectées avant le repas, après la récréation, ...
- Aux toilettes, non plus, le lavage des mains n'est pas systématique et les enfants ne pensent pas à bien tirer les chasses.
- Des élèves crachent par terre dans la cour.
- Certains enfants se comportent mal à table (des enfants rotent à table, parlent la bouche pleine, postillonnent, touchent à tout, jouent avec les déchets et les poubelles ...)

Toutes ces petites incivilités mises bout à bout, nous ont permis de nous rendre compte que nous agissions contre notre bien-être et notre santé. Nous pensons donc qu'il faut que nous soyons plus vigilants et que nous appliquions mieux les règles d'hygiène de base afin de bien vivre ensemble et de protéger notre santé.

Pour ce faire, notre classe souhaite proposer plusieurs actions concrètes qui viendraient appuyer celles qui existent déjà et qui pourraient s'organiser dans chaque école de la FWB.

## **Proposition de décret : A l'école, soyons solidaires et respectons les règles d'hygiène de base pour protéger notre santé.**

### **Article 1 – Définition.**

L'hygiène peut se définir comme l'ensemble des principes et des pratiques individuelles ou collectives qui visent à conserver les personnes en bonne santé. La place de l'hygiène dans la prévention des maladies transmissibles a été démontrée et valorisée depuis Pasteur. Aujourd'hui, les progrès de la médecine donnent à penser que les maladies contagieuses peuvent facilement être enrayerées mais la place de l'hygiène est encore trop souvent négligée. La société contemporaine pose comme intégrées les pratiques d'hygiène élémentaire dont le respect semble aujourd'hui aller de soi. Pourtant, la vie quotidienne confronte fréquemment chacun d'entre nous à des situations qui montrent que ces règles ne sont pas toujours observées, alors qu'on les croit profondément ancrées dans les gestes de tous les jours. Aussi, la justification de celles-ci doit être précisément explicitée et la vigilance nécessaire dans ce domaine doit être constamment présente à l'esprit. Les familles qui jouent, bien entendu, un rôle primordial dans l'organisation de la vie quotidienne sont les premières, par leur action éducative, à construire des repères structurants pour aider leurs enfants à développer, en matière d'hygiène et de santé, des attitudes saines et préventives. À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être. Elle est aussi le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages. Cette éducation ne constitue pas un nouveau domaine d'enseignement mais se compose d'un ensemble d'actions cohérentes, inscrites dans les programmes de l'école.

L'hygiène individuelle est une marque de respect de soi et des autres, dans les temps de vie en collectivité, et doit être intégrée aux principes de base de l'éducation, en dehors même des moments où l'on se trouve confronté à une infection déclarée. Elle doit être appliquée au quotidien, par les enfants et tous les adultes intervenant à l'école.

### **Article 2 – Champ d'applications.**

Le présent décret est applicable dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **Article 3 – Propositions**

- Renforcer la politesse et le savoir-vivre lors des repas.
- Désigner des élèves à tour de rôle qui seraient responsables des gestes d'hygiène des mains aux toilettes et au réfectoire.
- Communiquer avec les enseignants et surveillants en organisant des rencontres pour donner nos avis, nos ressentis.
- Demander à des personnes-ressources (infirmiers, médecins, centre de santé...) de venir effectuer des animations sur les gestes barrières et la conséquence de leur non-respect (faire des expériences, voir des documentaires...)

### **Article 4 – Organisation pratique**

- Nous créerons, avec les élèves de chaque classe, des affichages qui représenteront les bonnes manières, les savoir-vivre à adopter pendant les repas et les récréations.  
Nous nommerons des chefs de tables de manière hebdomadaire qui veilleront au respect des règles d'hygiène et de politesse à table.  
Nous rédigerons nous-mêmes les sanctions à appliquer qui devront être pensées de manière utile et collaborative.
- Des élèves « Stewart » pour les gestes barrières : dans chaque classe, nous proposerons aux élèves volontaires d'assumer ce rôle les premiers, par trio, par exemple. Un tableau des charges pourra être affiché en classe, ou encore un tirage au sort selon les envies. Nous leur fournirons une vareuse customisée pour qu'ils soient bien reconnaissables des autres élèves. Il faudra s'assurer que chaque élève connaisse et comprenne les règles à appliquer, qu'il puisse les expliquer gentiment, en collaborant.
- Pour favoriser l'écoute et la communication : nous élirons un délégué dans chaque classe, et nous demanderons aux responsables de l'ATL et à la direction de nous réunir environ 4 fois sur l'année pour faire part de nos ressentis et des changements que nous désirons apporter que ce soit à la gestion des repas ou aux récréations.
- La prévention nous paraît très importante. Nous prendrons contact avec le PSE, le médecin local, des parents infirmiers ou dans d'autres professions médicales ou scientifiques et fixerons des rendez-vous pour que chaque classe puissent recevoir des animations à son niveau et être conscientisée à la problématique.

### **Article 5 – Entrée en vigueur**

L'entrée en vigueur du présent décret est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2021.